

# Annexe contractuelle

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du Plan d'Épargne Retraite, d'une durée de 10 ans maximum, à compter du 29 janvier 2025, présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Code ISIN : FR001400R872



## Telluma Janvier 2025

Éligible dans le cadre  
des contrats :

Gan Patrimoine  
Évolution

Gan Patrimoine  
Stratégies

Patrimoine  
Stratégies Vie

Gan Patrimoine  
Capitalisation

Gan Nouvelle Vie



---

## SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information des contrats d'assurance vie\* et conditions générales valant notice d'information du contrat de capitalisation\* \_\_\_\_\_ p. 1
- ▶ Fiche technique épargne du support Telluma Janvier 2025 \_\_\_\_\_ p. 2
- ▶ Tableau de répartition des actifs d'épargne à l'échéance de Telluma Janvier 2025 \_\_\_\_\_ p. 4
- ▶ Annexe à la notice d'information du Plan d'Épargne Retraite\* Gan Nouvelle Vie \_\_\_\_\_ p. 5
- ▶ Fiche technique retraite du support Telluma Janvier 2025 \_\_\_\_\_ p. 6
- ▶ Document d'Informations Clés de Groupama Trésorerie, support de sortie à l'échéance de Telluma Janvier 2025 \_\_\_\_\_ p. 8
- ▶ Avertissement final \_\_\_\_\_ p. 11
- ▶ Souscription épargne au support Telluma Janvier 2025
- ▶ Souscription Plan d'Épargne Retraite au support Telluma Janvier 2025

# ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE\* ET CONDITIONS GÉNÉRALES VALANT NOTICE D'INFORMATION DU CONTRAT DE CAPITALISATION\*

## \* CITÉS EN PAGE DE COUVERTURE DE CE DOCUMENT

Le support temporaire en unités de compte **Telluma Janvier 2025** est ajouté aux contrats d'assurance vie et de capitalisation cités en page de couverture de ce document. Sa période de commercialisation est du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024. Telluma Janvier 2025 est émis le 6 septembre 2024. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 10 ans maximum, à compter du 29 janvier 2025. Son échéance finale est le 28 février 2035.

Chaque année, à partir de l'année 2, Telluma Janvier 2025 pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

### Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Disponibilité de la documentation du support — Les Instruments Financiers décrits dans le présent support font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 4 septembre 2024 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH)), et des copies peuvent être obtenues auprès de Natixis, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400R872/FT/DS>).
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support Telluma Janvier 2025 est directement investie sur le support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, toutes les opérations de rachat ou d'arbitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance**

**finale, feront l'objet d'une pénalité de 3,5% du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat (suite à un rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie).**

- Telluma Janvier 2025 n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du support Telluma Janvier 2025.
- À l'échéance (anticipée ou finale) de Telluma Janvier 2025, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion déléguée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion déléguée en cours au jour de l'échéance<sup>(1)</sup>. À défaut, l'arbitrage se fera vers la répartition d'actifs en Gestion libre définie en page 5 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

### Épargne constituée sur Telluma Janvier 2025 dans le cadre de votre contrat.

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur Telluma Janvier 2025 correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

**L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.**

**Pendant toute la durée de vie du support, sa valeur est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.**

- L'Assureur recommande Telluma Janvier 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation.
- **Telluma Janvier 2025 s'adresse aux investisseurs recherchant un rendement et capital garanti à échéance en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) ou en cas de dénouement du contrat par rachat total ou décès.**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Telluma Janvier 2025 pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

(1) En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance de Telluma Janvier 2025, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion déléguée au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

## FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT TELLUMA JANVIER 2025

- **Instrument financier:** Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. Néanmoins, ce support présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance.
- **Émetteur:** Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
- **Garant:** Natixis (S&P: A+ / Moody's: A1 / Fitch Ratings: A+<sup>(1)</sup>). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
- **Code ISIN:** FRO01400R872
- **Devise:** EUR
- **Cotation:** Bourse du Luxembourg.
- **Valorisation:** Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
- **Double valorisation:** Dans le cadre d'un placement des Titres de créance au sein d'un contrat d'assurance vie ou contrat de capitalisation, une double valorisation pourra être produite bimensuellement sur demande auprès de l'Émetteur par FIS Capital Market. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
- **Marché secondaire:** Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.
- **Commissions de distribution:** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.
- **Montant maximum de l'émission:** 200 millions d'euros
- **Valeur nominale:** 1000 euros
- **Garantie du capital:** Support garanti en capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
- **Période de commercialisation:** Du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 décembre 2024, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.
- **Date d'observation initiale:** 29 janvier 2025.
- **Date de début de période d'intérêt:** 28 février 2025.
- **Prix de souscription<sup>(2)</sup>:** Il progressera de façon constante de 995,30 euros le 6 septembre 2024 à 1000 euros du 24 janvier 2025 au 29 janvier 2025.
- **Date d'émission du support:** 6 septembre 2024.
- **Dates de versement du gain garanti:** Soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, soit à la date d'échéance.
- **Dates d'échéance anticipée au gré de l'Émetteur:** 25 février 2027, 28 février 2028, 27 février 2029, 26 février 2030, 27 février 2031, 26 février 2032, 28 février 2033, 28 février 2034 avec une période de notification de 30 jours ouvrés avant la date de l'échéance anticipée.
- **Date d'échéance finale:** 28 février 2035.
- **Valeur finale<sup>(3)</sup> du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée:** Si à l'une des dates d'échéance anticipée au gré de l'Émetteur, l'Émetteur décide de rembourser par anticipation, le support prend fin à la date de l'échéance anticipée correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale augmentée d'un gain garanti de 4,00% brut<sup>(3)</sup> par année écoulée.
- **Valeur finale<sup>(3)</sup> du support en unités de compte à la date d'échéance finale:** Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à 100% brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale augmentée d'un gain garanti de 40,00% brut<sup>(3)</sup>.

(1) Notations de crédit du Garant en vigueur au moment de la date de rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Prix de souscription: 99,53% (le 6 septembre 2024), 99,55% (du 6 septembre au 13 septembre 2024), 99,57% (du 13 septembre au 20 septembre 2024), 99,60% (du 20 septembre au 27 septembre 2024), 99,62% (du 27 septembre au 4 octobre 2024), 99,64% (du 4 octobre au 11 octobre 2024), 99,66% (du 11 octobre au 18 octobre 2024), 99,69% (du 18 octobre au 25 octobre 2024), 99,72% (du 25 octobre au 4 novembre 2024), 99,73% (du 4 novembre au 8 novembre 2024), 99,76% (du 8 novembre au 15 novembre 2024), 99,78% (du 15 novembre au 22 novembre 2024), 99,80% (du 22 novembre au 29 novembre 2024), 99,82% (du 29 novembre au 6 décembre 2024), 99,85% (du 6 décembre au 13 décembre 2024), 99,87% (du 13 décembre au 20 décembre 2024), 99,89% (du 20 décembre au 27 décembre 2024), 99,92% (du 27 décembre 2024 au 3 janvier 2025), 99,94% (du 3 janvier au 10 janvier 2025), 99,96% (du 10 janvier au 15 janvier 2025) et 99,98% (du 17 janvier au 24 janvier 2025) et 100,00% (du 24 janvier au 29 janvier 2025).

(3) Performance brute ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## + Avantages

- **Un gain garanti de 4,00 % brut<sup>(1) (2)</sup> par année écoulée depuis l'origine**, versé à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé<sup>(5)</sup> au gré de l'Émetteur.
- **À l'issue des années 2 à 9, si l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation**, l'investisseur<sup>(3)</sup> reçoit à la date d'échéance anticipée<sup>(5)</sup> le capital initial<sup>(1) (2)</sup> majoré des gains garantis par année écoulée.
- À l'échéance des 10 ans, si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur, **l'investisseur reçoit son capital initial<sup>(1) (2)</sup> majoré des gains garantis par année écoulée**, dès lors que l'investisseur a conservé le support jusqu'à l'échéance finale<sup>(4)</sup>.

## - Inconvénients

- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 2 à 10 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 9, à son gré en fonction des conditions de marché.
- **Le support comporte un risque de réinvestissement**. En cas de remboursement anticipé par l'Émetteur, l'investisseur risque de ne pas retrouver de conditions aussi favorables. Plus les taux d'intérêt des marchés de la zone euro correspondant à la maturité résiduelle du support baisseront, plus la probabilité de remboursement anticipé du support sera importante.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital**, en cas de sortie anticipée<sup>(6)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale<sup>(4)</sup> le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente.

**(1)** Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis le 29 janvier 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et le 31 décembre 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. **(2)** Hors frais de gestion du contrat. **(3)** L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. **(4)** La date d'échéance finale est le 28 février 2035. **(5)** Les dates d'échéance anticipée sont: 25 février 2027, 28 février 2028, 27 février 2029, 26 février 2030, 27 février 2031, 26 février 2032, 28 février 2033, 28 février 2034. **(6)** L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

**L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 28 février 2035 la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

## RÉPARTITION DES ACTIFS D'ÉPARGNE À L'ÉCHÉANCE DE TELLUMA JANVIER 2025

GAN PATRIMOINE ÉVOLUTION			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	10 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	20 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	20 %
FR0013383726	GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC	Groupama Asset Management	50 %
GAN PATRIMOINE STRATÉGIES/PATRIMOINE STRATÉGIES VIE			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	10 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	20 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	20 %
FR0013383726	GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC	Groupama Asset Management	50 %
GAN PATRIMOINE CAPITALISATION			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0000171837	GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC	Groupama Asset Management	10 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	20 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	20 %
FR0013383726	GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC	Groupama Asset Management	50 %

Nom du support	Société de gestion	Code ISIN	Objectif de gestion	Forme juridique	Indicateur de risque (SRI)	Frais de gestion annuels maximum TTC
GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC	Groupama Asset Management	FR0000171837	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	0,50 %
GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	FR0010288332	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	1,50 %
BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	LU0093503810	Le Compartiment Euro Short Duration Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 80 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70 % du total de l'actif sera investi dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros dont l'échéance sera inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne n'est pas supérieure à trois ans. Le risque de change est géré avec souplesse. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	SICAV	2	0,75 %
DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	LU0284394235	Le Compartiment cherche à surperformer l'indice composite 20 % Eurostoxx 50 + 80 % FTSE MTS Global calculé avec dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).	SICAV	3	1,40 %
GROUPAMA MULTISTRATEGIES- NC	Groupama Asset Management	FR0013383726	L'objectif de gestion est de chercher à valoriser le capital au travers d'une allocation d'actifs dynamique, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire, sur les marchés actions et les marchés de taux avec une volatilité maximum de 10 %.	SICAV	3	1,40 %

# ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE GAN NOUVELLE VIE

Le support temporaire en unités de compte **Telluma Janvier 2025** est ajouté au contrat de Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie cité en page de couverture de ce document. Sa période de commercialisation est du 7 octobre au 31 décembre 2024. Telluma Janvier 2025 est émis le 6 septembre 2024. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 10 ans maximum, à compter du 29 janvier 2025. Son échéance finale est le 28 février 2035. Chaque année, à partir de l'année 2, Telluma Janvier 2025 pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

## Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Disponibilité de la documentation du support — Les Instruments Financiers décrits dans le présent support font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 4 septembre 2024 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH)), et des copies peuvent être obtenues auprès de Natixis, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400R872/FT/DS>).
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support Telluma Janvier 2025 est directement investie sur le support.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires.
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, toutes les opérations de rachat<sup>(1)</sup> ou de transfert, sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance finale, feront l'objet d'une pénalité de 3,5% du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat au décès de l'assuré.**

- Telluma Janvier 2025 dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie n'est pas éligible aux transferts entrants, aux arbitrages, aux options de gestion automatique, aux versements programmés.
- À l'échéance (anticipée ou finale) de Telluma Janvier 2025, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion Déléguée Évolutive ou en Gestion Pilotée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion Déléguée Évolutive ou de la Gestion Pilotée en cours au jour de l'échéance<sup>(1)</sup>. À défaut, l'arbitrage se fera vers le support monétaire Groupama Trésorerie code ISIN FR0000989626 dont le Document d'Informations Clés se trouve en page 8 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

## Épargne constituée sur Telluma Janvier 2025 dans le cadre de votre contrat.

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur Telluma Janvier 2025 correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

### L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.

**Pendant toute la durée de vie du support, sa valeur est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.**

- L'Assureur recommande Telluma Janvier 2025 aux personnes disposant d'un âge les séparant de la retraite au moins égal à 10 ans dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie.
- **Telluma Janvier 2025 s'adresse aux investisseurs recherchant un rendement et capital garanti à échéance en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, transferts ou décès).**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Telluma Janvier 2025 pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

**(1)** En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance de Telluma janvier 2025, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion déléguée évolutive, au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion. **(2)** Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

## FICHE TECHNIQUE RETRAITE DU SUPPORT TELLUMA JANVIER 2025

- **Instrument financier:** Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. Néanmoins, ce support présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance.
- **Émetteur:** Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
- **Garant:** Natixis (S&P: A+/Moody's: A1/Fitch Ratings: A+<sup>(1)</sup>). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
- **Code ISIN:** FR001400R872
- **Devise:** EUR
- **Cotation:** Bourse du Luxembourg.
- **Valorisation:** Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
- **Double valorisation:** Dans le cadre d'un placement des Titres de créance au sein du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie, une double valorisation pourra être produite bimensuellement sur demande auprès de l'Émetteur par FIS Capital Market. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
- **Marché secondaire:** Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.
- **Commissions de distribution:** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.
- **Montant maximum de l'émission:** 200 millions d'euros
- **Valeur nominale:** 1000 euros
- **Garantie du capital:** Support garanti en capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
- **Période de commercialisation:** Du 7 octobre 2024 (pour le Plan d'Épargne Retraite) au 31 décembre 2024, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.
- **Date d'observation initiale:** 29 janvier 2025.
- **Date de début de période d'intérêt:** 28 février 2025.
- **Prix de souscription<sup>(2)</sup>:** Il progressera de façon constante de 996,40 euros le 7 octobre 2024 à 1000 euros du 24 janvier 2025 au 29 janvier 2025.
- **Date d'émission du support:** 6 septembre 2024.
- **Dates de versement du gain garanti:** Soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, soit à la date d'échéance.
- **Dates d'échéance anticipée au gré de l'Émetteur:** 25 février 2027, 28 février 2028, 27 février 2029, 26 février 2030, 27 février 2031, 26 février 2032, 28 février 2033, 28 février 2034 avec une période de notification de 30 jours ouvrés avant la date de l'échéance anticipée.
- **Date d'échéance finale:** 28 février 2035.
- **Valeur finale<sup>(3)</sup> du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée:** Si à l'une des dates d'échéance anticipée au gré de l'Émetteur, l'Émetteur décide de rembourser par anticipation, le support prend fin à la date de l'échéance anticipée correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale augmentée d'un gain garanti de 4,00% brut<sup>(3)</sup> par année écoulée.
- **Valeur finale<sup>(3)</sup> du support en unités de compte à la date d'échéance finale:** Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à 100% brut<sup>(3)</sup> de sa valeur initiale augmentée d'un gain garanti de 40,00% brut<sup>(3)</sup>.

(1) Notations de crédit du Garant en vigueur au moment de la date de rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Prix de souscription : 99,64% (du 4 octobre au 11 octobre 2024), 99,66% (du 11 octobre au 18 octobre 2024), 99,69% (du 18 octobre au 25 octobre 2024), 99,72% (du 25 octobre au 4 novembre 2024), 99,73% (du 4 novembre au 8 novembre 2024), 99,76% (du 8 novembre au 15 novembre 2024), 99,78% (du 15 novembre au 22 novembre 2024), 99,80% (du 22 novembre au 29 novembre 2024), 99,82% (du 29 novembre au 6 décembre 2024), 99,85% (du 6 décembre au 13 décembre 2024), 99,87% (du 13 décembre au 20 décembre 2024), 99,89% (du 20 décembre au 27 décembre 2024), 99,92% (du 27 décembre 2024 au 3 janvier 2025), 99,94% (du 3 janvier au 10 janvier 2025), 99,96% (du 10 janvier au 17 janvier 2025) et 99,98% (du 17 janvier au 24 janvier 2025) et 100,00% (du 24 janvier au 29 janvier 2025).

(3) Performance brute ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## + Avantages

- **Un gain garanti de 4,00 % brut<sup>(1) (2)</sup> par année écoulée depuis l'origine**, versé à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé<sup>(5)</sup> au gré de l'Émetteur.
- **À l'issue des années 2 à 9, si l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation**, l'investisseur<sup>(3)</sup> reçoit à la date d'échéance anticipée<sup>(5)</sup> le capital initial<sup>(1) (2)</sup> majoré des gains garantis par année écoulée.
- À l'échéance des 10 ans, si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur, **l'investisseur reçoit son capital initial<sup>(1) (2)</sup> majoré des gains garantis par année écoulée**, dès lors que l'investisseur a conservé le support jusqu'à l'échéance finale<sup>(4)</sup>.

## - Inconvénients

- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 2 à 10 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 9, à son gré en fonction des conditions de marché.
- **Le support comporte un risque de réinvestissement**. En cas de remboursement anticipé par l'Émetteur, l'investisseur risque de ne pas retrouver de conditions aussi favorables. Plus les taux d'intérêt des marchés de la zone euro correspondant à la maturité résiduelle du support baisseront, plus la probabilité de remboursement anticipé du support sera importante.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital**, en cas de sortie anticipée<sup>(6)</sup> (rachat<sup>(7)</sup>, transferts ou décès) avant l'échéance finale<sup>(4)</sup> le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente.

**(1)** Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis le 29 janvier 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 (pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation) ou le 7 octobre 2024 (pour le Plan d'Épargne Retraite), et le 31 décembre 2024, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel. **(2)** Hors frais de gestion du contrat. **(3)** L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. **(4)** La date d'échéance finale est le 28 février 2035. **(5)** Les dates d'échéance anticipée sont : 25 février 2027, 28 février 2028, 27 février 2029, 26 février 2030, 27 février 2031, 26 février 2032, 28 février 2033, 28 février 2034. **(6)** L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par décès) avant son échéance. **(7)** Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

**L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 28 février 2035 la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

#### **GROUPAMA TRESORERIE** **Part IC Code ISIN : FR0000989626 (C - EUR)**

**Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT**  
**Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>**

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :**

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée, minimale de 3 mois, un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. Cet objectif sera mis en oeuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

**Stratégie d'investissement :**

L'univers d'investissement du produit est celui de la dette obligataire émise par des émetteurs privés, publics et quasi publics des pays de l'OCDE. Les investissements du produit se limitent aux dettes de maturité maximale de 2 ans émises par des émetteurs jugés de haute qualité de crédit par le Comité Monétaire de Groupama AM. S'agissant d'un produit « ISR », l'analyse extra financière appliquée prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Le produit s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans l'univers d'investissement (approche Best-in-universe) sur des critères ESG tels que la biodiversité, la gestion des déchets, la formation des salariés, les relations fournisseurs,

l'indépendance des conseils ou encore la politique de rémunération des dirigeants. L'analyse ISR porte sur 90% de l'actif net. La principale limite de

cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

**Classification AMF :** Monétaire Standard à valeur liquidative variable (VNAV)

**Conditions de rachat :** Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

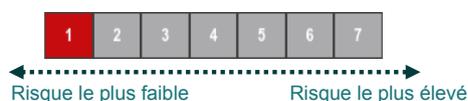
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux FCPE nourriciers gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant aux gammes Epargne & Retraite..

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 mois. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 mois Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 3 mois
<b>Scénarios</b>		
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 900 €
	Rendement moyen	-1,03 %
<b>Défavorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 930 €
	Rendement moyen	-0,69 %
<b>Intermédiaire*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 950 €
	Rendement moyen	-0,53 %
<b>Favorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	10 040 €
	Rendement moyen	0,45 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 12/2019 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 06/2023 et 09/2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 05/2019 et 08/2019.

### QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 3 mois
<b>Coûts totaux</b>	54 €
<b>Incidence des coûts*</b>	0,54 %

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,04 % avant déduction des coûts et de -0,50 % après cette déduction.

### COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 3 mois
Coût d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer. 50 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. 0 €
<b>Coûts récurrents</b>	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. 3 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente. 1 €

#### Coûts accessoires

Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €
-------------------------------	--	-----

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

**Période de détention recommandée** : 3 mois

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.groupama-am.com/fr/](http://www.groupama-am.com/fr/). L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR** : Article 8

## AVERTISSEMENT FINAL

### FACTEURS DE RISQUES

**Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » du Prospectus de Base.**

**Le titre de créance Telluma Janvier 2025 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants :**

**Risque de perte capital** — En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits Titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** — En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

**Risque de volatilité, risque de liquidité** — Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des Titres de créance. En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu

de la valorisation desdits Titres. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

**Risques liés à la variation des niveaux de taux d'intérêt** — La valeur des Titres de créance, dont les coupons et/ou les montants de remboursement sont fixes – et à plus forte raison les Titres de créance à coupon zéro –, est susceptible d'être affectée en cas de hausse des taux d'intérêt. La valeur de marché des Titres de créance diminuerait alors jusqu'à ce que le rendement de ces Titres soit approximativement égal au taux d'intérêt de marché. L'impact des variations des taux est plus important lorsque la variation affecte les taux d'intérêt correspondant à la maturité des Titres de créance concernés que lorsqu'elle affecte les taux d'intérêt à plus court terme.

**Remboursement Anticipé décidé par l'Émetteur** — Les conditions de marché prévalant au moment du remboursement anticipé des Titres de créance pourraient ne pas être similaires à celles qui prévalaient au moment où l'investissement dans les Titres de créance a été réalisé. Les investisseurs pourraient donc se trouver dans l'incapacité de réinvestir le montant de remboursement anticipé dans des instruments ayant une maturité initiale égale à celles des Titres de créance à un taux de rendement comparable.

**Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.**

**Disponibilité de la documentation du support** — Les Instruments Financiers décrits dans le présent support font l'objet d'une documentation juridique (<https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic>) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 4 septembre 2024 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH)), et des copies peuvent être obtenues auprès de Natixis, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400R872/FT/DS>).

**Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie** — L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation ») ou du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie.

Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation ou du Plan d'Épargne Retraite. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation, ou au Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle

Vie. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L.411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Agrément** — Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

**Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution - remboursement anticipé du support** — Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

**Restrictions générales de vente** — Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** — L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marchés** — Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Marché secondaire** — Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.

**Conflits d'intérêts** — Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

**Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** — Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent, à aucun moment, être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou le bénéfice de ressortissants américains (U.S. Persons) tels que définis dans la Réglementation S (Regulation S) et ses textes d'application et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains, conformément à la Regulation S.



Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

#### **Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z  
Siège social : 150 rue d'Athènes  
CS 30022 – 59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses  
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

#### **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616  
APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Patrimoine Stratégies Vie** est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie** Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)  
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z  
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022  
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE  
Groupama

# TELLUMA JANVIER 2025



UNE MARQUE Groupama

1522GPAT

Affaire nouvelle/Versement libre

Arbitrage

Réemploi

N° GRC

N° de contrat

Gan Patrimoine Stratégies  Patrimoine Stratégies Vie  Gan Patrimoine Évolution  Gan Patrimoine Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom  Prénom   
En cas de co-adhésion/co-souscription  
Nom  Prénom   
demeurant: N°  Rue   
Code postal  Ville   
Téléphone fixe  Portable  E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant: l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Telluma Janvier 2025, le Document d'Informations Clés ainsi que la brochure de ce support.

**Telluma Janvier 2025** est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 10 ans maximum disponible à la souscription du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024.

■ Il présente ces caractéristiques:

- ▶ un remboursement du capital initial<sup>(1)(2)</sup> majoré du gain garanti, si l'investisseur<sup>(3)</sup> a conservé son support jusqu'à l'échéance finale et si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur;
- ▶ une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 2 à 9<sup>(5)</sup>, offrant un remboursement du capital initial<sup>(1)(2)</sup> majoré d'un gain dû au titre des périodes précédentes;
- ▶ un gain garanti de 4,00% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée depuis le 28 février 2025 versé à l'échéance finale<sup>(4)</sup> ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

Tableau des gains bruts<sup>(1)</sup>, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts<sup>(2)</sup> à l'échéance du support en unités de compte **Telluma Janvier 2025**:

Année d'échéance du support	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Évolution	Année d'échéance du support	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Évolution
2	8,00%	3,78%	2,84%	2,78%	6	24,00%	3,60%	2,66%	2,60%
3	12,00%	3,74%	2,81%	2,74%	7	28,00%	3,54%	2,61%	2,55%
4	16,00%	3,70%	2,77%	2,70%	8	32,00%	3,49%	2,56%	2,50%
5	20,00%	3,65%	2,72%	2,66%	9	36,00%	3,44%	2,51%	2,45%
					10	40,00%	3,39%	2,46%	2,40%

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de ce support, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier):

- ▶ Quelle est la durée maximale du support?  1 an  5 ans  10 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains sont acquis?  3  6  9
- ▶ Sur quel Émetteur repose le support?  Groupama  Natixis Structured Issuance SA  CAC 40®
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support?  oui  non
- ▶ Le gain annuel potentiel de 4,00% garanti, est-il?  brut  net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou de Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

Je certifie avoir été informé:

- ▶ que l'Assureur recommande Telluma Janvier 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;
- ▶ que la durée exacte de l'investissement peut varier de 2 à 10 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 9, à son gré en fonction des conditions de marché;
- ▶ qu'il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale;
- ▶ qu'un gain de 4,00% brut<sup>(1)</sup> est garanti par année écoulée depuis l'origine, mis en mémoire et versé à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé<sup>(5)</sup> au gré de l'Émetteur.

À:

Le:

Signature du Souscripteur/Assuré  
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré  
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis le 29 janvier 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et le 31 décembre 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 28 février 2035. (5) Les dates d'échéance anticipée sont: 25 février 2027, 28 février 2028, 27 février 2029, 26 février 2030, 27 février 2031, 26 février 2032, 28 février 2033, 28 février 2034. L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 28 février 2035, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

#### **Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z  
Siège social : 150 rue d'Athènes  
CS 30022 – 59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses  
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

#### **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616  
APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Patrimoine Stratégies Vie** est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie** Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)  
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z  
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022  
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE  
Groupama

# TELLUMA JANVIER 2025



1522GPAT

 Affaire nouvelle/Versement libre Arbitrage Réemploi

N° GRC

N° de contrat

 Gan Patrimoine Stratégies  Patrimoine Stratégies Vie  Gan Patrimoine Évolution  Gan Patrimoine Capitalisation**Je (nous) soussigné(s)**

Nom  Prénom   
En cas de co-adhésion/co-souscription  
Nom  Prénom   
demeurant: N°  Rue   
Code postal  Ville   
Téléphone fixe  Portable  E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant: l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Telluma Janvier 2025, le Document d'Informations Clés ainsi que la brochure de ce support.

**Telluma Janvier 2025** est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 10 ans maximum disponible à la souscription du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2024.

■ Il présente ces caractéristiques:

- ▶ un remboursement du capital initial<sup>(1)(2)</sup> majoré du gain garanti, si l'investisseur<sup>(3)</sup> a conservé son support jusqu'à l'échéance finale et si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur;
- ▶ une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 2 à 9<sup>(5)</sup>, offrant un remboursement du capital initial<sup>(1)(2)</sup> majoré d'un gain dû au titre des périodes précédentes;
- ▶ un gain garanti de 4,00% brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée depuis le 28 février 2025 versé à l'échéance finale<sup>(4)</sup> ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

**Tableau des gains bruts<sup>(1)</sup>, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts<sup>(2)</sup> à l'échéance du support en unités de compte Telluma Janvier 2025:**

Année d'échéance du support	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Évolution	Année d'échéance du support	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Évolution
2	8,00%	3,78%	2,84%	2,78%	6	24,00%	3,60%	2,66%	2,60%
3	12,00%	3,74%	2,81%	2,74%	7	28,00%	3,54%	2,61%	2,55%
4	16,00%	3,70%	2,77%	2,70%	8	32,00%	3,49%	2,56%	2,50%
5	20,00%	3,65%	2,72%	2,66%	9	36,00%	3,44%	2,51%	2,45%
					10	40,00%	3,39%	2,46%	2,40%

**Pour nous assurer de votre bonne compréhension de ce support, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier):**

- ▶ Quelle est la durée maximale du support?  1 an  5 ans  10 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains sont acquis?  3  6  9
- ▶ Sur quel Émetteur repose le support?  Groupama  Natixis Structured Issuance SA  CAC 40®
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support?  oui  non
- ▶ Le gain annuel potentiel de 4,00% garanti, est-il?  brut  net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou de Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

**Je certifie avoir été informé:**

- ▶ que l'Assureur recommande Telluma Janvier 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation;
- ▶ que la durée exacte de l'investissement peut varier de 2 à 10 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 9, à son gré en fonction des conditions de marché;
- ▶ qu'il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale;
- ▶ qu'un gain de 4,00% brut<sup>(1)</sup> est garanti par année écoulée depuis l'origine, mis en mémoire et versé à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé<sup>(5)</sup> au gré de l'Émetteur.

À: Le: 

**Signature du Souscripteur/Assuré**  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Signature du co-Souscripteur/co-Assuré**  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Signature du Conseiller**

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis le 29 janvier 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et le 31 décembre 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 28 février 2035. (5) Les dates d'échéance anticipée sont: 25 février 2027, 28 février 2028, 27 février 2029, 26 février 2030, 27 février 2031, 26 février 2032, 28 février 2033, 28 février 2034. L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 28 février 2035, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

#### **Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z  
Siège social : 150 rue d'Athènes  
CS 30022 – 59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses  
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

#### **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation** sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616  
APE : 6511Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Patrimoine Stratégies Vie** est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie** Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)  
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z  
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022  
59777 Euralille

**Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE  
Groupama

# TELLUMA JANVIER 2025



UNE MARQUE Groupama

1522GPAT

Affaire nouvelle/Versement libre

N° GRC

N° de contrat

Gan Nouvelle Vie

## Je soussigné

Nom  Prénom   
demeurant : N°  Rue   
Code postal  Ville   
Téléphone fixe  Portable  E-mail

reconnais avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Telluma Janvier 2025, le Document d'Informations Clés ainsi que la brochure de ce support.

**Telluma Janvier 2025** est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 10 ans maximum disponible à la souscription du 7 octobre au 31 décembre 2024.

■ Il présente ces caractéristiques :

- ▶ un remboursement du capital initial<sup>(1)(2)</sup> majoré du gain garanti, si l'investisseur<sup>(3)</sup> a conservé son support jusqu'à l'échéance finale et si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur ;
- ▶ une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 2 à 9<sup>(5)</sup>, offrant un remboursement du capital initial<sup>(1)(2)</sup> majoré d'un gain dû au titre des périodes précédentes ;
- ▶ un gain garanti de 4,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée depuis le 28 février 2025 versé à l'échéance finale<sup>(4)</sup> ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

Tableau des gains bruts<sup>(1)</sup>, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts<sup>(2)</sup> à l'échéance du support en unités de compte **Telluma Janvier 2025** :

Année d'échéance du support	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Nouvelle Vie	Année d'échéance du support	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Nouvelle Vie
2	8,00%	3,78%	2,84%	7	28,00%	3,54%	2,61%
3	12,00%	3,74%	2,81%	8	32,00%	3,49%	2,56%
4	16,00%	3,70%	2,77%	9	36,00%	3,44%	2,51%
5	20,00%	3,65%	2,72%	10	40,00%	3,39%	2,46%
6	24,00%	3,60%	2,66%				

**Pour nous assurer de votre bonne compréhension de ce support, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :**

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ?  1 an  5 ans  10 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains sont acquis ?  3  6  9
- ▶ Sur quel Émetteur repose le support ?  Groupama  Natixis Structured Issuance SA  CAC 40\*
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ?  oui  non
- ▶ Le gain annuel potentiel de 4,00% garanti, est-il ?  brut  net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou de Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

## Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Telluma Janvier 2025 aux personnes disposant d'un âge les séparant de la retraite au moins égal à 8 ans dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie ;
- ▶ que la durée exacte de l'investissement peut varier de 2 à 10 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 9, à son gré en fonction des conditions de marché ;
- ▶ qu'il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat<sup>(6)</sup>, transferts ou décès) avant l'échéance finale ;
- ▶ qu'un gain de 4,00 % brut<sup>(1)</sup> est garanti par année écoulée depuis l'origine, mis en mémoire et versé à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé<sup>(5)</sup> au gré de l'Émetteur.

À :

Le :

Signature de l'Adhérent(e)/Assuré(e)  
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis le 29 janvier 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 7 octobre 2024 et le 31 décembre 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 28 février 2035. (5) Les dates d'échéance anticipée sont : 25 février 2027, 28 février 2028, 27 février 2029, 26 février 2030, 27 février 2031, 26 février 2032, 28 février 2033, 28 février 2034. (6) Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier. L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 28 février 2035, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Annexe contractuelle au contrat Gan Nouvelle Vie

**Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z  
Siège social: 150 rue d'Athènes  
CS 30022 – 59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses  
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

**Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z  
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances  
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel  
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest  
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE  
Groupama

# TELLUMA JANVIER 2025



1522GPAT

 Affaire nouvelle/Versement libreN° GRC N° de contrat  Gan Nouvelle Vie**Je soussigné**

Nom  Prénom   
demeurant : N°  Rue   
Code postal  Ville   
Téléphone fixe  Portable  E-mail

reconnais avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Telluma Janvier 2025, le Document d'Informations Clés ainsi que la brochure de ce support.

**Telluma Janvier 2025** est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 10 ans maximum disponible à la souscription du 7 octobre au 31 décembre 2024.

■ Il présente ces caractéristiques :

- ▶ un remboursement du capital initial<sup>(1)(2)</sup> majoré du gain garanti, si l'investisseur<sup>(3)</sup> a conservé son support jusqu'à l'échéance finale et si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur ;
- ▶ une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 2 à 9<sup>(5)</sup>, offrant un remboursement du capital initial<sup>(1)(2)</sup> majoré d'un gain dû au titre des périodes précédentes ;
- ▶ un gain garanti de 4,00 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée depuis le 28 février 2025 versé à l'échéance finale<sup>(4)</sup> ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

Tableau des gains bruts<sup>(1)</sup>, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts<sup>(2)</sup> à l'échéance du support en unités de compte **Telluma Janvier 2025** :

Année d'échéance du support	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Nouvelle Vie	Année d'échéance du support	Gains bruts <sup>(1)</sup>	TRA brut <sup>(2)</sup>	TRA net Gan Nouvelle Vie
2	8,00%	3,78%	2,84%	7	28,00%	3,54%	2,61%
3	12,00%	3,74%	2,81%	8	32,00%	3,49%	2,56%
4	16,00%	3,70%	2,77%	9	36,00%	3,44%	2,51%
5	20,00%	3,65%	2,72%	10	40,00%	3,39%	2,46%
6	24,00%	3,60%	2,66%				

**Pour nous assurer de votre bonne compréhension de ce support, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :**

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ?  1 an  5 ans  10 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains sont acquis ?  3  6  9
- ▶ Sur quel Émetteur repose le support ?  Groupama  Natixis Structured Issuance SA  CAC 40\*
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ?  oui  non
- ▶ Le gain annuel potentiel de 4,00% garanti, est-il ?  brut  net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou de Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

**Je certifie avoir été informé :**

- ▶ que l'Assureur recommande Telluma Janvier 2025 aux personnes disposant d'un âge les séparant de la retraite au moins égal à 8 ans dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie ;
- ▶ que la durée exacte de l'investissement peut varier de 2 à 10 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 9, à son gré en fonction des conditions de marché ;
- ▶ qu'il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat<sup>(6)</sup>, transferts ou décès) avant l'échéance finale ;
- ▶ qu'un gain de 4,00 % brut<sup>(1)</sup> est garanti par année écoulée depuis l'origine, mis en mémoire et versé à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé<sup>(5)</sup> au gré de l'Émetteur.

À : Le : 

Signature de l'Adhérent(e)/Assuré(e)  
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis le 29 janvier 2025 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 7 octobre 2024 et le 31 décembre 2024 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 28 février 2035. (5) Les dates d'échéance anticipée sont : 25 février 2027, 28 février 2028, 27 février 2029, 26 février 2030, 27 février 2031, 26 février 2032, 28 février 2033, 28 février 2034. (6) Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier. L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 28 février 2035, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Annexe contractuelle au contrat Gan Nouvelle Vie

**Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société anonyme d'intermédiation en assurance  
au capital de 2 364 120 euros  
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z  
Siège social: 150 rue d'Athènes  
CS 30022 – 59777 Euralille  
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses  
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

**Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros  
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z  
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances  
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel  
et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest  
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



UNE MARQUE Groupama